



Demande de modification du PASH Semois-Chiers

Rapport de motivation

Commune de Tintigny – Saint-Vincent

IDELUX Eau
Service d'Appui aux Communes
Le 10/06/2022

1. Introduction

1.1. Localisation

Ce rapport présente la modification de PASH à enclencher suite à la création d'une zone urbanisable dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal d'Aménagement (PCA) dit Saint-Vincent à Saint-Vincent (Arrêté Ministériel du 17 décembre 2014). Ce PCA comprend principalement la création d'un lotissement communal.

1.2. Cartes

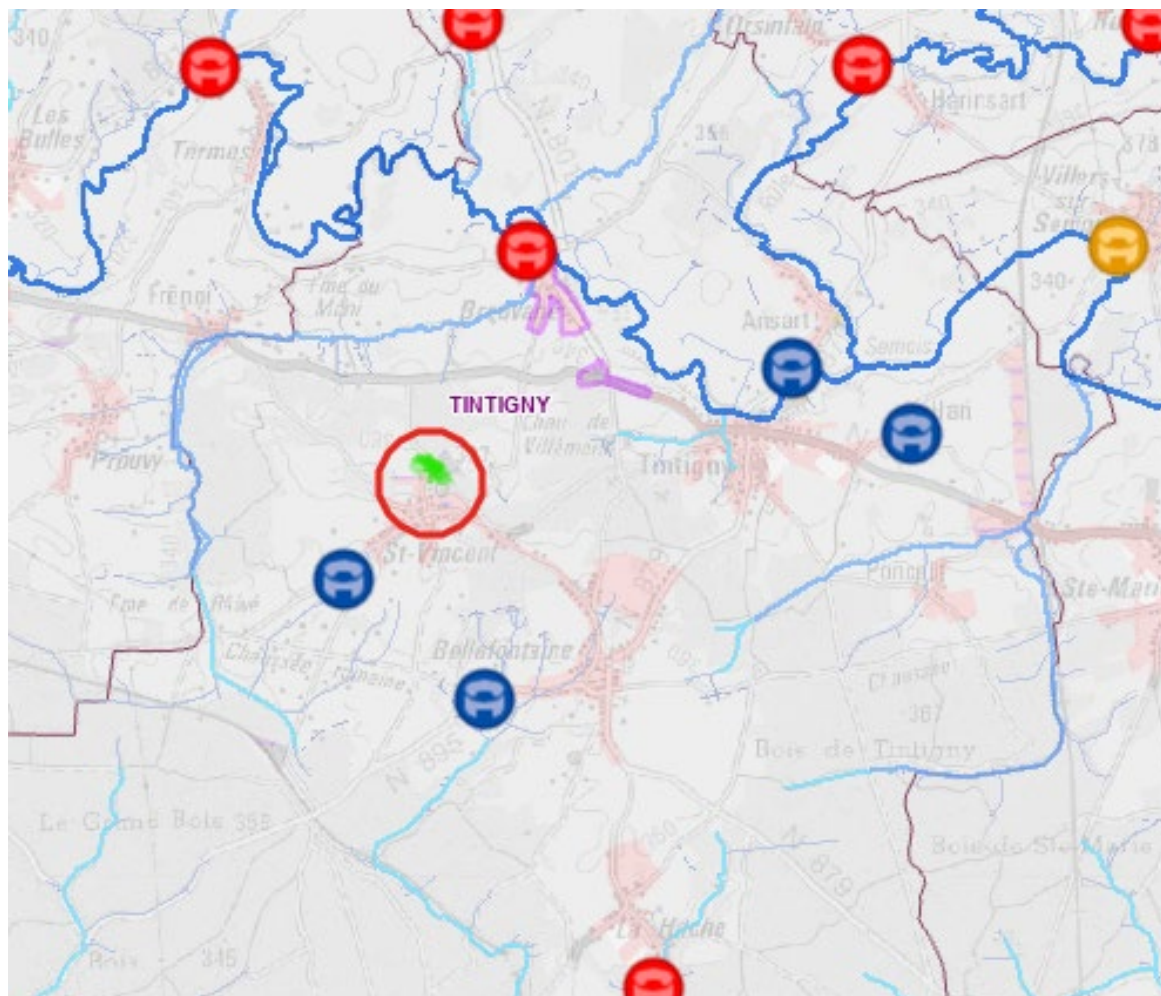


Figure 1. Localisation du Plan Communal d'Aménagement « Saint-Vincent » à Saint-Vincent.

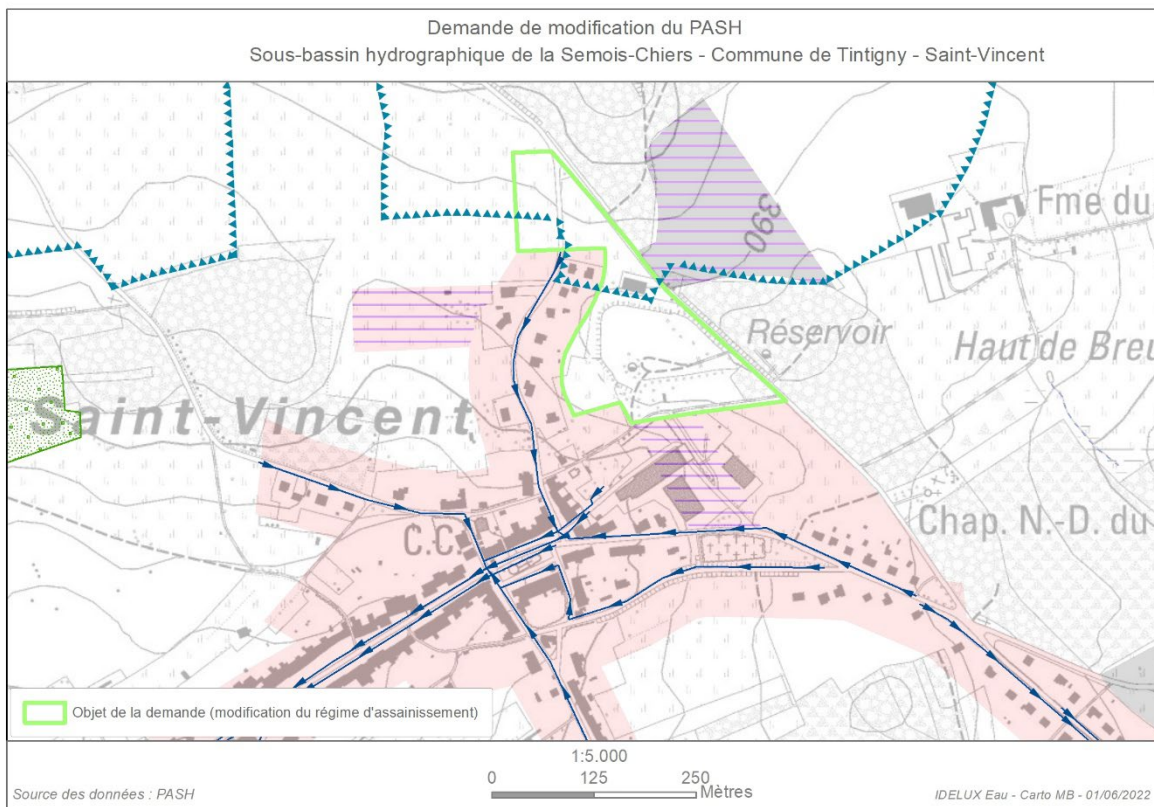


Figure 2. Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en vert).

1.3. Problème d'assainissement

La réalisation du lotissement Saint-Vincent se fait en deux phases. Lors de la première phase, 16 logements seront construits tandis qu'ils seront au nombre de 24 durant la deuxième et dernière phase du projet.

De plus, vu les infrastructures déjà présentes dans les rues voisines du futur lotissement (réseaux d'égouttage unitaire relié à une station d'épuration), la faisabilité de la mise en place d'un assainissement collectif dans cette zone est grande.

2. Analyse de l'existant

Sur la zone concernée par la modification du PASH, on note la présence d'un château d'eau dont l'évacuation des eaux de vidange, des eaux du trop-plein et des eaux de toitures se fait par un aqueduc présent en Avenue Louise.

Dans cette même zone, il y a une seule habitation dont les modes d'évacuation des eaux usées et claires sont inconnus. Une des rues longeant le lotissement, la rue de la Tayette, est équipée d'égout unitaire qui reprend les eaux d'une vingtaine d'habitations. L'égout rejoint ensuite un collecteur connecté à la station d'épuration de Saint-Vincent d'une capacité de 500 EH.

3. Proposition de solution

Etant donné :

- la forte urbanisation à venir de la zone concernée (40 logements),
- la possibilité de raccorder gravitairement les eaux usées du lotissement communal à l'égout présent à la rue de la Tayette,
- le collecteur Nord de Saint-Vincent est existant et raccordé à une station d'épuration collective,
- les eaux usées seront traitées par la STEP de Saint-Vincent (500 EH traitant actuellement 450 EH) qui est capable de reprendre toute la charge supplémentaire de la première phase de construction du lotissement (construction de 16 logements soit 43 EH),
- cette STEP fera l'objet d'une remise à niveau à l'horizon 2027 permettant de traiter les eaux usées des logements construits lors de la deuxième phase du projet de lotissement (26 logements soit 70 EH),

il est proposé d'orienter la zone concernée en zone d'assainissement collectif suivant le schéma d'assainissement repris en annexe.